

Conseil Municipal du 16 mars 2022, 19h15, salle Charles Ruat

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, DORIER, FAURE, LASNE, PAGÈS, VALENTIN et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, IBOT, MAINTENIE, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : Mme MONNIER

Le Maire demande aux conseillers de valider le compte-rendu du 15 février 2022, les conseillers approuvent à l'unanimité.

Il indique avoir reçu un message de remerciements de la famille de Mr. Mege, suite aux condoléances.

I. Compte rendu des activités du Maire et des Adjoints :

Le Maire énumère les différentes activités et réunions depuis le dernier Conseil municipal.

II. Point sur les travaux des commissions :

- Comité des fêtes :

Mme Valentin énumère les événements en préparation : un concert en faveur de l'Ukraine à l'Espace Philippe Maintenié, une grande chasse aux œufs aura lieu le dimanche de Pâques, le 22 juin aura lieu la fête de la musique, le comité propose de solliciter un joueur de batterie de la commune pour venir jouer sur la place, le camion de pizza sera présent à son emplacement habituel.

D'autres activités pourront être organisées au théâtre de verdure, cela reste à voir.

- Commission circulation : M. Allais indique qu'un point a été fait sur tous les panneaux à acheter, Le Maire ajoute que le dossier des feux tricolores avance très doucement et qu'il reste dans l'attente d'un retour du CTD (Centre Technique Départemental). Le CTD ne serait pas favorable à l'installation de feux sur la RD94.

- Camping (préparation de la saison 2022) : M. Niel a réuni la commission concernant l'aire de camping-car, un point a été fait sur les emplacements et plans pour situer ce qu'il est possible de faire au sud-est du stade.

Le Maire invite les conseillers à faire un projet « à tiroir », petit à petit.

III. Compte-rendu du conseil d'école :

Le Maire a reçu un mail, précisant que le service minimum d'accueil ne sera pas nécessaire pour la journée de grève du jeudi 17 mars.

Il ajoute que 11 repas ont été perdus suite à des absences, un mail a été envoyé aux parents les invitant à prévoir un repas « tiré du sac » pour leur enfant, qu'ils prendront sous la surveillance des agents de la cantine.

M. Allais demande ce qu'il advient des paiements de ces repas, le maire répond que ces repas perdus sont pris en charge par la Mairie, les sommes concernées sont re créditées sur le porte-monnaie virtuel des parents sur E-TICKET.

Concernant le compte-rendu du conseil d'école, M. César prend la parole et indique qu'il y a eu peu de remarques, à l'exception de M. Jacob qui s'étonnait qu'il n'y ait pas la mention de la remarque de M. le Maire sur le ménage. M. Jacob a demandé à ce que le compte-rendu soit établi en direct mais cela n'était pas possible puisque celui-ci doit être validé par la Mairie avant envoi.

Concernant l'effectif, il est de 74 élèves avec une prévision de 64 élèves pour l'année prochaine.

Une enseignante, Mme LEFORT, quitte l'école l'année prochaine, Mme Boyer ainsi que la Directrice de l'école ont demandées leur mutation, non reçues à ce jour, elles devraient avoir une réponse d'ici le 15 juin, au plus tard.

Les cours de provençal marchent très bien, il liste les différentes activités effectuées et prévues. Il s'adresse à M. Chambon et lui demande de programmer le passage de la tondeuse au stade avec les agents des services techniques.

Les demandes de travaux à la mairie : le plan incliné est abîmé, le maire propose de mettre un bout de treillis soudé. A voir aux grandes vacances.

Questions diverses du conseil : des parents ont demandé si le remplacement de Mme Faïn est dû par la Mairie, le Maire explique la raison de l'arrêt maladie de cet agent et indique que depuis chez elle, elle continue de gérer les inscriptions à la cantine et au périscolaire à distance, n'ayant pas d'autre agent qui connaisse suffisamment la gestion du logiciel.

Mme Sellam a été sollicité pour aider au service du repas le midi de 10h40 à 14h15.

M. César demande s'il n'y a pas eu de soucis pour Mme Sellam de venir en remplacement rapidement, le Maire répond que non et lui adresse ses remerciements pour sa disponibilité.

IV. Règlement intérieur, organisation de la cantine :

Le Maire indique les effectifs de la cantine (28 enfants par repas).

La commission scolaire a donné son avis sur le nouveau règlement intérieur de la cantine, les conseillers approuvent la diffusion du nouveau règlement.

V. Gestion cimetièrre et incivilités :

Le Maire évoque quelques incivilités signalées, M. Maintenié demande si l'affiche a été posée, M. Chambon répond qu'une affiche a été placée dans le cadre à l'entrée. M. Maintenié demande si l'on peut placer des affiches sur les deux portails pour les rendre plus visibles.

VI. Préparation du bureau de vote en vue des élections présidentielles 2022 :

Le Maire demande aux conseillers leur disponibilités pour les permanences du bureau de l'élection présidentielle le 10 avril et le 24 avril.

VII. Point sur les travaux en cours :

- DECI : Le Maire explique que le montant de ces études (2 000 000€ pour toutes les communes) oblige certaines communes à demander la DETR pour financer l'étude, or, la DETR impose le commencement des travaux. Après étude et détermination du montant des travaux l'enveloppe DETR pour les baronnies ne financerait qu'à hauteur de 100 000€, tout cela va être revu.

- Contrat ZRR : Après une rencontre avec le cabinet d'étude CEREG, l'indice de connaissance du réseau de la commune serait de 75 % (il devrait y avoir une augmentation des subventions d'ici 2024), le Maire précise envisager la modélisation des réseaux pour définir les priorités et rendre conforme certains poteaux incendies.

VIII. Point sur les dossiers en cours :

- Ouverture du restaurant « l'Ayguillette » : Le Maire demande aux conseillers de noter la date du 23 mars à 18h, les conseillers sont conviés à un apéritif dînatoire pour l'ouverture préalable.

- Association du Club des jeunes : Le Maire s'adresse à M. Maintenié et lui demande de contacter le Président, s'il n'y parvient pas, il lui demande de provoquer l'Assemblée Générale pour carence de Président et de voter la clôture de l'association. Le Maire précise que le CCP est à nouveau négatif, cela devient urgent.

IX. Examen et retour sur les affectations de résultats et prévisions budgétaires en vue de l'établissement des budgets primitifs :

Pas de retours des comptes de gestion définitifs.

- BP EAU : excédent de fonctionnement et d'investissement, il lit les montants de l'affectation de résultats. Il ajoute la possibilité de l'installation d'une cuve au camping dans le cadre du contrat

ZRR (10 000€ de modélisation, campagne de recherche de fuites...) une demande de subvention est possible pour ces dépenses.

Le Maire explique les travaux à prévoir.

- BP COM : excédent de fonctionnement et déficit d'investissement (il donne les chiffres aux conseillers). Il précise que la première dépense est de combler le déficit du aux subventions non reçues.

X. Informations communautaires TEOM (encombrants, collecte sélective) :

Le Maire explique les problèmes de déchets et les coûts de traitement à la tonne.

-TEOM : La CCBDP (Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale) va augmenter le taux du foncier bâti de 9,95 à 10,95.

- Collecte des encombrants : Le Maire parle à présent de la collecte des encombrants, il indique que pour le bon déroulement de la collecte il conviendra de procéder à des contrôles à l'entrée.

- CRTE : Le Maire et le 1^{er} adjoint ont travaillé par groupe de 5 ou 6 tables sur les projets à intégrer au contrat CRTE, le Maire ajoute que le cabinet d'étude fera un retour pour procéder à l'écriture du contrat de territoire qui tracera les 20 ans à venir du territoire de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale. Mme Pagès demande si toutes les EPCI ont fait le même travail, le Maire répond que oui.

XI. Délibérations :

- Acquisition

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Gestion des salles communales (mise à disposition, nettoyage, etc.)

Le Maire propose aux conseillers d'offrir la première utilisation annuelle de l'Espace Philippe Maintenié. Les associations devront prendre en charge le coût du ménage.

Cette délibération s'applique sous réserve que la salle ne soit pas réservée et payante au tarif habituel.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Validation bar éphémère licence IV : Le Maire précise que le bar éphémère doit être tenu avant le 31.01.2023, date d'échéance de la licence IV ! Mme Valentin indique qu'elle va essayer de trouver quelqu'un détenant déjà le permis d'exploitation pour tenir la buvette afin d'économiser le coût de la formation. Le Maire la remercie.

- Extension de réseau AER et convention

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Droit de préemption bois : le maire explique avoir reçu un courrier d'une notaire notifiant une vente de bois pour 100€ (1700m²), il demande aux conseillers s'ils veulent préempter sur cette vente.

LE CM NE PREEMTE PAS

- éclairage fresque, place des vigneron, le SDED propose un éclairage dans le cadre de nos conventions, pour plus de visibilité de la fresque. 2600 € subventionnable. Programmation durée de l'éclairage.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Dossier association « Les amis de l'école » : Le Maire a reçu le Président, l'association est dissoute et celui-ci nous a transmis le récépissé de dissolution. Le Président propose de rendre l'argent à la Mairie, le Maire a vu avec Mme Monnier, l'association « les amis de l'école » va acheter des jeux pour les enfants soit à l'école ou aux jeux d'enfants et une plaque sera apposée avec la mention « don de l'association Les amis de l'école ».

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Commission d'ouverture des plis et attribution du marché

Le Maire indique, qu'à ce jour, nous n'avons pas de réponse du permis de construire.

Il donne aux conseillers les trois propositions de prix reçus en marchés publics.

Le cabinet d'étude CEREG va annoter les propositions vis à vis du cahier des charges.

Il n'y a pas d'obligation de réunir la commission d'appel d'offres mais le maire souhaite les associer.

Il propose de réunir la commission d'appel d'offre pour étudier les offres puis procéder à l'attribution du marché avec les membres de l'association Saint Maurice ECO PROPRE, cela se fera après la phase de négociations.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Le Maire demande l'ajout d'une délibération de dernière minute :

-Bornage : signé BIENFAIT/FRANCON : cession à la commune pour l'euro symbolique. Coût de frais d'acte de 500€.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Contrat saisonnier : M. Boutin en CDD, à partir du 11 avril et jusqu'au 11 septembre 2022 pour les travaux saisonniers, peintures au camping etc.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

XII. Réunion diverses et représentations de la commune :

-Terrain en réserve foncière en échange du terrain de la ZAC : mise à disposition d'un jeune viticulteur, à voir. Lettre à la SAFER.

-Virage S devant Chaume Arnaud : le CTD est coincé, le Maire est prêt à vendre un morceau de parcelle pour que le viticulteur récupère des terrains à exploiter et pour que l'opération de rectification du virage en S puisse se faire.

- jeudi 31 mars, le maire sera indisponible à la réunion du département, il demande aux conseillers adjoints si quelqu'un peut le représenter. Mme Pagès y assistera.

- M. Chambon représentera le Maire à l'Assemblée Générale de Groupama et lui donne pouvoir.

XIII. Questions diverses :

/

VOTE DU BUDGET mardi 05 avril à 18h30

PROCHAIN CONSEIL : 26 avril à 19h15, salle du conseil